

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2008

(en k euros)

ACTIF CONSOLIDE	2008	2007
Opérations interbancaires et assimilées	725 031	314 834
Opérations avec la clientèle	3 320 992	3 033 838
Opérations de crédit-bail et assimilées		
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	487 528	173 346
Placement des entreprises d'assurance		
Participations et autres immobilisations financières	214 262	163 385
Immobilisations corporelles et incorporelles	32 058	29 289
Ecarts d'acquisition		
Comptes de régularisation et actifs divers	140 473	141 420
TOTAL DE L'ACTIF	4 920 344	3 856 112

(en k euros)

PASSIF CONSOLIDE	2 008	2 007
Opérations interbancaires et assimilées	1 197 584	538 956
Opérations avec la clientèle	2 519 748	2 410 651
Dettes représentées par un titre	554 668	281 115
Provisions techniques d'assurance		
Comptes de régularisation et divers	137 115	133 496
Ecarts d'acquisition		
Provisions pour risques et charges	40 146	41 121
Dettes subordonnées	7 731	11 623
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	70 683	62 883
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	392 669	376 267
<i>Capital souscrit</i>	99 688	101 041
<i>Primes d'émission</i>	136 877	136 877
<i>Réserves consolidées et autres</i>	133 521	114 956
<i>Résultat de l'exercice</i>	22 583	23 393
TOTAL DU PASSIF	4 920 344	3 856 112

P & W

HORS-BILAN CONSOLIDE

(en k euros)

	2008	2007
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements bancaires donnés	524 554	510 837
<i>Engagements de financement donnés</i>	252 939	308 812
<i>Engagements de garantie donnés</i>	271 085	201 622
<i>Engagements sur titres donnés</i>	530	403
Engagements d'assurance donnés		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements bancaires reçus	1 019 719	913 348
<i>Engagements de financement reçus</i>		
<i>Engagements de garantie reçus</i>	1 019 189	912 945
<i>Engagements sur titres reçus</i>	530	403
Engagements d'assurance reçus		

RCW

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2008

(en k euros)

	2008	2007
Intérêts et produits assimilés	206 987	161 583
Intérêts et charges assimilées	-135 008	-83 500
Revenus des titres à revenu variable	9 834	10 584
Commissions nettes	61 811	59 308
<i>Commissions (produits)</i>	72 609	69 554
<i>Commissions (charges)</i>	-10 798	-10 246
Résultat du portefeuille de négociation	-864	179
Résultat du portefeuille de placement	6 751	1 801
Autres produits nets d'exploitation	1 537	1 709
<i>Autres produits d'exploitation</i>	2 330	2 597
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-793	-888
Marge brute des activités d'assurance		
Produits nets des autres activités	233	291
PRODUIT NET BANCAIRE	151 281	151 955
Charges générales d'exploitation	-92 171	-92 683
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-4 252	-4 253
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	54 858	55 019
Coût du risque	-13 296	-11 744
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 562	43 275
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat sur actifs immobilisés	433	-146
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	41 995	43 129
Résultat exceptionnel	-330	-585
Impôt sur les bénéfices	-11 282	-11 651
Amortissement des écarts d'acquisition		
Dotations / Reprises au FRBG	-7 800	-7 500
Intérêts minoritaires		
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	22 583	23 393

CERTIFIE CONFORME

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE

LIMOGES, LE

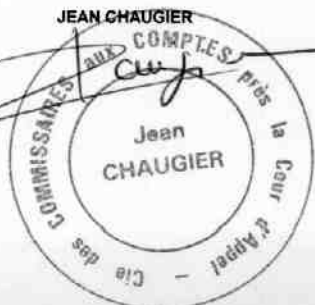
3 novembre 2009

MR GONZAGUE DE VILLELE, DIRECTEUR GENERAL

*Vo pour vérification de concordance avec les comptes consolidés
qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve dans notre
rapport sur les comptes consolidés en date du 8/04/2009*

[Signature]

JEAN CHAUGIER



PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES
représentée par Philippe ROUET

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Société d'Expertise Comptable
Et de Commissariat aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la Région de Limoges
Compagnie de Versailles
20 rue Banc Léger 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 34 19 05 / Fax 05 55 33 73 81

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUEL 2008

Note 1 :RÈGLES ET METHODES

1. *Référentiel comptable*

Les états financiers de la Banque Populaire Centre Atlantique sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers , à l'exception du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés dans la mesure où la charge relative à l'attribution gratuite d'action (SAGA) avait déjà été entièrement constatée en 2007, antérieurement à la publication du règlement.

2. *Méthodes de consolidation*

Le groupe Banque Populaire Centre Atlantique est un groupe bancaire et financier, les méthodes et le champ de la consolidation sont donc déterminés conformément au règlement n° 2000-04 relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les comptes de l'exercice 2008 sont arrêtés en application des principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels à savoir :

- la continuité d'exploitation
- la permanence des méthodes comptables
- l'indépendance des exercices dans le respect du principe de prudence.

Les sociétés ne présentant pas de caractère significatif n'ont pas été retenues dans le champ de la consolidation. Notamment les sociétés pour lesquelles la contribution au résultat consolidée est non significative.

Intégration globale

Les entreprises du groupe sont contrôlées de manière exclusive et sont donc consolidées par la méthode l'intégration globale. Celle-ci consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2008 pour l'ensemble des sociétés consolidées.

3. Périimètre de consolidation

Sociétés	Méthode	% Intérêts	% Contrôle	Adresse	N° Siren
SA Coopérative Banque Populaire Centre Atlantique	Mère	100%	100%	10 AV Bujault 79000 NIORT	755501590
SA Plusexpansion	Intégration globale	100%	100%	32, bd Carnot 87000 LIMOGES	382613537
SAS Sociétariat BPCA	Intégration globale	100%	100%	32, bd Carnot 87000 LIMOGES	491330288

4. Principes généraux de consolidation

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité. Les dividendes intra-groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus-values d'opération de cession interne sont neutralisés en totalité.

Ecart d'acquisition

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ayant été créées, leur entrée dans le périmètre ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition.

5. Présentation des comptes

Les comptes consolidés du groupe Banque Populaire Centre Atlantique sont présentés conformément au règlement 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable. A ce sujet, il convient de noter les points suivants :

- les dotations aux provisions sur intérêts sont affectées en déduction des dits intérêts dans le produit net bancaire ;
- les revenus sur titres, inclus dans le produit net bancaire, comprennent l'ensemble des résultats sur titres de transaction, de placement et de l'activité de portefeuille, à savoir revenus, résultats de cession et dotations nettes aux provisions. Les dividendes sur titres de participations, autres titres détenus à long terme, et les intérêts sur titres d'investissement sont inclus également sous cette rubrique ;
- les charges de personnel comprennent les salaires, charges sociales, l'intéressement et la participation des salariés, ainsi que les coûts des divers engagements sociaux. Les dotations et reprises de provisions afférentes à ces engagements sont comprises sous cette rubrique ;
- les charges occasionnées par les intérimaires et le personnel ayant un contrat de travail avec une société extérieure au groupe sont incluses dans le poste « Autres charges » des frais généraux ;
- la ligne « coût du risque » correspond exclusivement au risque de contrepartie sur l'activité d'intermédiation bancaire. Les dotations et reprises sur provisions pour autres risques sont classées sur les mêmes lignes que les charges couvertes ;

J. e. w.

- les résultats de cession d'immobilisations utilisées pour l'activité propre du groupe, ainsi que les résultats de cession et les dotations nettes aux provisions sur titres de participation et autres titres détenus à long terme, sont regroupés au sein de la ligne « gains et pertes sur actifs immobilisés ». Les résultats de cession de titres d'investissement sont également inscrits sous cette rubrique ;
- les opérations à caractère exceptionnel sont strictement définies selon les critères suivants, qui doivent être réunis :
 - nature inhabituelle (par rapport aux activités ordinaires) ;
 - survenance exceptionnelle (forte probabilité de ne pas survenir à nouveau dans l'avenir).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif sur deux exercices, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007

6. Liquidité et solvabilité

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

En tant que la Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires. Natixis fait l'objet d'une convention de double affiliation auprès de la Banque Fédérale mais également auprès de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des

Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossement.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

7. Conversion des opérations en devise

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par les règlements 90-01 et 95-04).

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat.

Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

La Banque Populaire Centre Atlantique ne supporte pas de risque de change significatif.

8. Bilan - Actif

8.1 Opérations avec les établissements de crédits et la clientèle

▪ **Crédit aux établissements de crédit et à la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

L'ensemble des prêts est enregistré au bilan à leur valeur nominale y compris les concours à taux bas et les prêts restructurés, à l'exception des rachats de créances clientèle enregistrés à leur coût d'acquisition.

○ **Créances douteuses**

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 modifié du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois. Cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement CRC 2002-03 modifié par le règlement CRC 2007-06.

Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque ne conduit pas à provisionner le risque en capital.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme, ou lors de la résiliation du contrat de crédit bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un

délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour ces créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « intérêts et assimilés ».

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne « coût du risque » au compte de résultat pour la partie du capital et en « intérêts et produits assimilés » pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique.

Pour les crédits aux professionnels de l'immobilier, le déclassement en créances douteuses est opéré opération par opération sur la base de critères prenant en compte les perspectives de sortie, la capacité des associés à apporter des fonds propres ainsi que leur solvabilité. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés et le prêt est déprécié en fonction des garanties reçues, du revenu locatif futur, du prix de sortie du projet comparé au marché et de la solvabilité des parties prenantes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

8.2 Opérations sur titres

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, d'investissement et d'activité de portefeuille suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01, CRC 2008-07, et CRC 2008-17.

Ces portefeuilles apparaissent dans les postes « effets publics et valeurs assimilées » lorsque l'émetteur est l'État, « obligations et autres titres à revenu fixe » et « actions et autres titres à revenu variable » dans les autres cas.

▪ Portefeuille de placement

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces dépréciations sont évaluées de manière individuelle.

Lorsque les titres font l'objet d'une couverture, les résultats sont pris en compte pour la détermination des dépréciations.

Lorsque des titres à revenu fixe présentent un risque de contrepartie, une dépréciation est enregistrée en « Coût du risque ».

Les dotations et reprises pour dépréciation (hors risque de contrepartie) et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat "Gains ou pertes sur

opérations des portefeuilles de placement et assimilés ». En cas de cession de titre à revenu fixe, les reprises de dépréciation constituée au titre du risque de contrepartie figurent également dans ce poste.

- Portefeuille d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention et les moyens de les détenir de façon durable jusqu'à l'échéance.

- Portefeuille de titres de l'activité de portefeuille

Ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité récurrente sous la forme de plus-values de cession. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. Ces titres sont évalués au plus bas du coût historique ou de la valeur d'utilité. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations déterminées sans compensation avec les plus-values latentes sur une même ligne de titres.

Ces titres figurent à l'actif du bilan au poste « Actions et autres titres à revenus variables ».

Les dotations et reprises de dépréciations comme les plus et moins-values de cessions sont portées au compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés ».

- Titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais puis sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes.

La valeur d'utilité fait référence à différents critères comme le cours moyen de bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises de dépréciations sont inscrites en poste « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Le portefeuille de titres de participation est essentiellement constitué des titres de l'organe central du Groupe Banque Populaire, la BFBP (Banque Fédérale des Banques Populaires). La valeur d'utilité du titre BFBP est déterminée à partir de son actif net réévalué qui intègre le fonds fédéral de solidarité et la valorisation (sur la base de la valeur d'utilité) du portefeuille-titres. La BFBP détient des participations, notamment dans le groupe Natixis détenu à 35.78%, le groupe Foncia, détenu à 97% et spécialisé dans l'activité de gestion immobilière (transaction, administration de biens...), dans des groupes bancaires en Europe de l'est (VBI et DZ Bank) et en Afrique sub-saharienne (BICEC et BCI). Depuis le 1^{er} juillet 2008, suite au rachat par le Groupe Banque Populaire de banques régionales à HSBC, la BFBP détient à 100% la Société Marseillaise de Crédit et à 49% Banque Chaix, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze, Banque Pelletier, Banque de Savoie et Crédit Commercial du Sud-Ouest, le reste du capital étant détenu par les Banques Populaires régionales de rattachement.

8.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Le CRC a émis un règlement (CRC 2002-10) applicable aux comptes individuels à partir du 01/01/2005 autant pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles et le règlement 2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs s'applique également à compter du 01 janvier 2005.

- Immobilisations corporelles d'exploitation

Les encours bruts sont ventilés en composant. Cette décomposition est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues par la Banque Populaire Centre Atlantique sont les suivantes :

<i>Composants</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture/étanchéité	20 ans linéaire
Fondations/ossatures	30 ans linéaire
Ravalement	10 ans linéaire
Equipements techniques	10ans linéaire
Aménagements techniques	10 ans linéaire
Aménagements intérieurs	10 ans linéaire

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles est réputée nulle.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont enregistrés en charges.

Les immobilisations d'exploitation présentant un indice objectif de dépréciation sont dépréciées, les dotations sont alors enregistrées en « dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les biens mobiliers ne font pas l'objet de l'approche par composant, ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

<i>Biens</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Matériel informatique	Dégressif 4-5 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans
Logiciels acquis	Linéaire 1 an
Véhicules	Linéaire 4 ans

- Immobilisations hors exploitation

La méthode des composants est également appliquée aux immeubles de placement.

- Immobilisations incorporelles

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail.

9. Bilan - Passif

9.1 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis ainsi que les prêts sur titres subordonnés émis par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice.

Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultat.

9.2 Provisions

- Provisions pour impôts :

R47 W

Les provisions pour impôts différés sont constituées pour compenser l'incidence temporaire sur l'impôt et sur le résultat net de la participation de la banque à des opérations de financement par crédit-bail. Ces provisions sont calculées avec la méthode du report variable et comprennent notamment les quotes-parts de déficits fiscaux de GIE.

- Provisions pour passifs sociaux :

Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil National de la Comptabilité

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques ;
 - des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires) ;
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3.82 % et le rendement attendu des actifs de 4.30 % ; le taux d'inflation retenu est de 1.8%.
- pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3.62% et le taux de rendement attendu de 3.51% .
- pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3.54% .
- pour les frais médicaux pour les mutuelles, la dérive des dépenses de santé est de 2 % d'inflation.

Le taux d'actualisation utilisé est issu de la courbe OAT sans marge de crédit supplémentaire.

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007 et de 2008.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative de l'employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/09.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/2006 non intégrée dans les comptes 2006 la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2006 n'intervient qu'à partir de 2007.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25% du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50% au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008.

Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits) qui est de 12 années.

Le taux moyen de charges patronales de l'établissement est de 57.49% .

Provision au titre de l'attribution d'actions gratuites de Natixis aux salariés (SAGA):

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisés par les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Populaire ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 969 milliers d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn over

Provisions épargne-logement :

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1er janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux natures :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes. :

1ère étape : Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.

2ème étape : Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés),

3ème étape : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zero-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la phase crédit future, en

appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même durée que les prêts PEL (TxSwap + spread de liquidité).

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

Dans la mesure où l'évolution au cours du dernier mois de l'exercice de la moyenne du taux de référence (taux CMS 5) qui sert de base au calcul de la provision demeure inférieure à + ou - 0,05% (5 points de base), le montant de la provision est celui déterminé sur la base des données du mois précédent la clôture de l'exercice.

Les autres provisions inscrites au passif sont principalement constituées par les provisions sur engagements par signature, les provisions sur litiges et la provision pour couverture des instruments financiers à terme.

9.3 Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) et provisions réglementées

Le FRBG enregistre les montants que la Banque Populaire Centre Atlantique décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général. Il comprend également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité (conformément aux principes énoncés Note 1 paragraphe 3).

9.4 Capitaux propres

Les CCI émis par la Banque Populaire Centre Atlantique en application des articles 19 sexdecies à 19 duovicies de la loi n° 47.1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération sont exclusivement souscrits et libérés par Natixis détenues à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne.

Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Selon les termes du protocole signé le 6 juin 2006 entre les deux Groupes, les CCI détenus par Natixis représentent 20% du capital social de la banque. Lors des nouvelles augmentations de capital par émission de parts sociales, cette proportion sera maintenue par l'émission au nominal dans le même temps de nouveaux CCI souscrits par Natixis.

Les CCI sont des valeurs mobilières représentatives d'une part du capital de la banque, émises pour la durée de la banque et dépourvues de droit de vote. Les CCI ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social atteint à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont librement négociables, toutefois la cession des CCI devra être agréée préalablement par le Conseil d'administration de la Banque Populaire Centre Atlantique.

La rémunération des CCI doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales. Elle est décidée par l'assemblée générale en fonction des résultats de l'exercice. Son paiement, pour tout ou partie, peut être fait en numéraire ou en CCI.

10 Hors bilan -

10.1 Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent.

Les seules opérations autorisées sur instruments financiers sont exclusivement du domaine du comité de gestion de bilan et de la direction générale.

▪ Instruments fermes de taux

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en « intérêts et produits assimilés ». Le poste « gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste « intérêts et produits assimilés ».

Les contrats en position ouverte isolée font l'objet d'une provision en cas de moins-values latentes. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les soultes constatées lors de la réalisation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat.

▪ Instruments conditionnels

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne

sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

▪ **Instruments de change**

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice. Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

10.2. -Garanties financières assorties d'un droit de réutilisation en l'absence de défaillance du propriétaire

Au 31 décembre 2007, la Banque Populaire n'a conclu aucun contrat de garantie financière assortie d'un droit de réutilisation en application de l'ordonnance 2005-171 du 24 février 2005 et de l'avis du CNC 2006-10.

10.3 Fiducie

Au 31 décembre 2008, la Banque Populaire n'a conclu aucun contrat de fiducie en application de la loi 2007-211 du 19 février 2007 et de l'avis du CNC 2008-03.

10.4 Engagements de la Banque Populaire donnant lieu à mise en garantie d'actifs

Dans le cadre des dispositions prises par l'Etat pour faciliter le financement de l'économie, la Banque Populaire Centre Atlantique a bénéficié d'un emprunt de la SFEF pour un montant de 15.7 millions d'euros, emprunt garanti par un nantissement de portefeuille de créances résultant de prêts d'équipements cotés 4 et 5+. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à 24.2 millions d'euros .

Au titre de l'émission de covered bonds par BP covered bonds, structure dédiée créée en 2007 destinée à réaliser des opérations de refinancement de crédits immobiliers pour le compte des banques du Groupe Banque Populaire, la Banque Populaire Centre Atlantique a nanti un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement de grande qualité et assortis de solides sûretés parmi lesquelles l'hypothèque, le privilège de prêteurs de deniers et la garantie des sociétés de caution mutuelle. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de BP covered bonds s'élève à 569,3 millions d'euros.

11. Compte de résultat

11.1 Intérêts et assimilés, commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

11.2 Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

11.3 Charges générales d'exploitation - frais de personnel

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

Le volume d'heures acquises et non utilisées par les salariés de la Banque Populaire Centre Atlantique pour le droit individuel de formation est de 60 632 heures au 31 décembre 2008.

11.4 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

11.5 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigible dû au titre de l'exercice au taux de 34.43% ainsi que les provisions, reprises de provision d'impôts différés et dégrèvements fiscaux, mais également le crédit d'impôt sur le prêt à taux zéro.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 2008

2 - CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en k euros)

ACTIF	2008	2007	PASSIF	2008	2007
Caisse, banques centrales, CCP	44 435	48 532			
Créances à vue	400 777	84 714	Dettes à vue	12 923	11 832
<i>comptes ordinaires</i>	400 777	84 714	<i>comptes ordinaires</i>	12 923	11 832
<i>prêts et pension au jour le jour</i>			<i>emprunts au jour le jour</i>		
<i>valeurs reçues en pension à vue</i>			<i>valeurs données en pension à vue</i>		
Créances à terme	277 418	179 816	Dettes à terme	1 172 365	513 772
<i>prêts à terme</i>	58 814	64 771	<i>emprunts à terme</i>	918 455	512 601
<i>valeurs reçues en pension à terme</i>	922	3 008	<i>valeurs données en pension à terme</i>	253 910	1 171
<i>réseau comptes et prêts à terme</i>	217 682	112 037			
Valeurs non imputées	14	14	Autres	4 306	8 991
Créances rattachées	2 387	1 758	Dettes rattachées	7 990	4 361
TOTAL	725 031	314 834	TOTAL	1 197 584	538 956
<i>dont créances rattachées</i>	2 387	1 758	<i>dont dettes rattachées</i>	7 990	4 361

3 - VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE

(en k euros)

	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total brut	Provisions	Total net
ACTIF							
Créances sur établissements de crédit	690 516	2 801	31 714		725 031		725 031
Opérations avec la clientèle	501 280	313 793	1 192 634	1 414 034	3 421 741	100 749	3 320 992
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 735		3 424	81 000	88 159	86	88 073
Titres prêtés	70 000	299 500			369 500		369 500
Actions et autres titres à revenu variable	29 955				29 955		29 955
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit	430 297	225 503	80 706	461 078	1 197 584		1 197 584
Opérations avec la clientèle	1 966 172	93 480	385 106	75 010	2 519 748		2 519 748
Dettes représentées par un titre	524 853	17 209	12 606		554 668		554 668
Dettes subordonnées	141	762	6 824		7 727		7 727
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME							
Opérations de gré à gré		306 242	1 362 751	15 408	1 684 401		1 684 401
Opérations sur marchés organisés							
Taux de change	14 559				14 559		14 559

R u
15

4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

(en k euros)

ACTIF	2008		2007		PASSIF	2008		2007	
Créances commerciales	65 785		70 341		Comptes d'épargne à régime spécial	1 076 616		1 068 590	
Autres concours à la clientèle	3 074 992		2 774 890		à vue	478 061		442 733	
crédits à l'exportation	6 709		4 772		à terme	598 555		625 857	
crédits de trésorerie et de consommation	226 621		223 671		Comptes et emprunts	1 410 143		1 302 236	
crédits d'équipement	1 150 073		1 012 962		à vue	980 662		983 896	
crédits habitat	1 691 589		1 533 485		à terme	429 481		318 340	
prêts participatifs					Dépôts de garantie				
autres prêts subordonnés					Autres sommes dues	4 821		3 062	
titres reçus en pension livrée					Dettes rattachées	28 168		36 763	
autres concours à la clientèle									
Créances douteuses nettes	39 241		38 707						
Créances rattachées et valeurs non imputées	23 956		20 623						
Comptes ordinaires débiteurs	117 018		129 277						
Affecturage									
TOTAL	3 320 992		3 033 838		TOTAL	2 519 748		2 410 651	
dont créances rattachées	18 626		16 791		dont dettes rattachées	28 168		36 763	

5 - PORTEFEUILLE TITRES

(en k euros)

PORTEFEUILLE TITRES	Portefeuille de transaction				Portefeuille de placement				Portefeuille d'investissement				TOTAL	
	Titres cotés		Titres non cotés		Titres cotés		Titres non cotés		Titres cotés		Titres non cotés		2008	2007
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007		
Effets publics et valeurs assimilées														
Obligations et autres titres à revenu fixe					81 000		7 073	3 781				2 000	88 073	5 781
Titres prêtés					369 500								369 500	
Actions et autres titres à revenu variable					29 955	157 889		9 676					29 955	167 565
TOTAL					480 455	157 889	7 073	13 457				2 000	487 528	173 346

6 - ACTIF IMMOBILISE

(en k euros)

	Montant brut 2007	Acquisitions	Cessions ou remboursements	Autres variations	Montant brut 2008	Amort. et Prov.	Montant net 2008	dont titres cotés
Immobilisations financières	164 507	52 570	-1 744		215 333	-1 071	214 262	
Immobilisations incorporelles	6 488	77	-54		6 511	-5 926	585	
Immobilisations corporelles	73 694	7 013	-2 926		77 781	-46 308	31 473	
TOTAL	244 381	39 970	-2 130	-27	244 381	-53 305	246 320	-

R & W 16

7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en k euros)	Montant brut 2008	Amortissements et provisions	Montant net 2008
Frais d'établissement	104	-104	
Droit au bail	1 312	-1 016	296
Fonds commercial	1 086	-810	276
Logiciels	4 009	-3 996	13
TOTAL	6 511	-5 926	585

8 - COMPTES DE REGULARISATION

(en k euros)	2008	2007
Instruments conditionnels achetés	3 353	3 329
Débiteurs divers	40 354	46 980
Comptes d'encaissement	68 927	72 300
Charges constatées d'avance	2 522	1 267
Produits à recevoir	14 841	8 470
Autres comptes de régularisation	10 476	9 074
TOTAL ACTIF	140 473	141 420
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	6	9
Créditeurs divers	19 520	21 140
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	2 040	1 663
Comptes d'encaissement	68 669	72 432
Produits constatés d'avance	18 340	16 195
Charges à payer	24 881	15 324
Autres comptes de régularisation	3 459	6 733
TOTAL PASSIF	137 115	133 496

9- IMPÔTS DIFFERES

Il faut noter que dans les tableaux "Autres actifs" et "Autres passifs", les rubriques "autres créditeurs et débiteurs" incluent, à l'actif, un impôt différé pour 12 982K€, et au passif, un impôt différé de 1 523K€. Ces deux postes ainsi que leur évolution pendant l'exercice sont analysés ci-dessous.

Les différences temporaires qui donnent lieu à constatation d'impôts différés actifs et passifs se ventilent de la manière détaillée ci-dessous :

(en k euros)	2008	2007
Impôts différés actifs		
Provisions pour retraites	8 378	8 745
Participation des salariés	219	422
Plus-values latentes sur OPCVM	142	1 235
CRC 2002-03 (effet temps sur provisions)	705	642
Prêts à taux zéro		
ORGANIC	120	120
Autres éléments	1 363	1 818
Impôts différés passifs		
GIE fiscaux	-1 523	-1 583
TOTAL Impôts différés nets	9 404	11 399

L'évolution de l'impôt différé net au bilan s'établit de la façon suivante :

Impôts différés nets au 31 décembre 2007	11 399	8 964
Impôts différés comptabilisés en résultat 2008	-1 995	2 435
Impôts différés nets au 31 décembre 2008	9 404	11 399

10 - MOUVEMENTS DES PROVISIONS

(en k euros)

	Clôture 2007	Dotations aux prov.	Reprises de provisions	Changement méthode	Clôture 2008
Provisions pour dépréciation des créances inscrites en déduction de l'actif					
Effets publics et assimilés					
Créances sur établissements de crédit					
Créances sur la clientèle	100 587	39 328	-39 166		100 749
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable					
Titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à LT	1 122	0	-71		1 051
Immobilisations incorporelles et corporelles					
Actions propres					
Autres actifs					
TOTAL	101 709	39 328	-39 237	0	101 800
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	524	337	-387		474
Provisions pour risque pays					
Provisions épargne réglementée (PEL/CEL)	5 279	1 522	-2 842		3 959
Provisions pour litiges clientèle	3 385	2 145	-695		4 835
Provisions pour risque sur IFT	1 587	1 178	-1 587		1 178
Provisions pour charges de retraite	27 756	124	-1 158		26 722
Autres provisions pour risques et charges	2 005				2 083
dont provisions pour frais généraux futurs	1 936	346	-288		1 994
dont provisions pour coût du risque					
dont provisions pour impôts et taxes	69				69
Provisions exceptionnelles	585	330			915
TOTAL	41 121	5 982	-6 957	0	40 146

11 - MOUVEMENT FRBG

(en k euros)

	Clôture 2007	Dotations	Reprises	Autres	Clôture 2008
Fonds Régionaux de Solidarité	19 410	2 756			22 166
Fonds pour Risques Bancaires Généraux locaux	43 473	5 044			48 517
TOTAL	62 883	7 800	0	0	70 683

R. W.

12 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (HORS FRBG) ET DES INTERÊTS MINORITAIRES

(en k euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves part groupe	Résultat de l'exercice	Total part du groupe	Intérêts minoritaires
Au 1er janvier 2008	101 041	136 877	114 955	23 393	376 268	
Variation de capital de l'entreprise consolidante	-1 353				-1 353	
Résultat consolidé de l'exercice (avant affectation)				22 583	22 583	
Distributions de l'exercice			325	-5 182	-4 857	
Incidence des variations de taux de conversion						
Incidence des réévaluations						
Incidence des restructurations et cessions internes d'actifs						
Effets de changements de périmètre						
Changement de méthode d'évaluation						
Autres variations			18 241	-18 211	30	
Au 31 décembre 2008	99 688	136 877	133 521	22 583	392 669	

13 - HORS-BILAN (HORS I.F.A.T)

(en k euros)	2008	2007
Engagements donnés	524 554	510 837
Engagements de financement	252 939	308 812
<i>Engagements en faveur d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements en faveur de la clientèle</i>	252 939	308 812
Engagements de garantie	271 085	201 622
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>	364	100
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>	270 721	201 522
Engagements sur titres	530	403
<i>Titres acquis avec faculté de rachat reprise</i>		
<i>Autres engagements donnés</i>		
<i>Autres engagements donnés</i>		
<i>Opérations de promotion</i>		
<i>Autres</i>		
Engagements reçus	1 019 719	913 348
Engagements de financement		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>		
Engagements de garantie	1 019 189	912 945
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>	1 019 189	912 945
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>		
Engagements sur titres	530	403
<i>Titres vendus avec faculté de rachat reprise</i>		
<i>Autres engagements reçus</i>		
<i>Autres engagements reçus</i>		
<i>Opérations de promotion</i>		
<i>Autres</i>	14 559	16 585
Opérations de change		
Engagements douteux	630	524
Engagement de retraite		

[Signature]

14 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

	2008	2007
Etablissements de crédit	48 614	21 377
Clientèle	153 120	137 738
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 567	856
Opération de macro-couverture	686	1 612
TOTAL	206 987	161 583

15 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

(en k euros)

	2008	2007
Etablissements de crédit	-60 565	-27 873
Clientèle	-51 652	-43 731
Obligations et autres titres à revenu fixe	-12 639	-10 971
Opération de macro-couverture	-1 151	-925
TOTAL	-135 007	-83 500

16 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

(en k euros)

	2008	2007
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme	9 834	10 584
Parts dans les entreprises liées		
TOTAL	9 834	10 584

17 - COMMISSIONS PRODUITS

(en k euros)

	2008	2007
Opérations de trésorerie et interbancaire	158	161
Opérations sur moyens de paiement	17 847	16 828
Opérations avec la clientèle	30 600	28 866
Opérations sur titres	3 977	6 078
Opérations de change	64	65
Engagements hors-bilan	2 473	2 169
Prestations de services financiers	17 490	16 397
TOTAL	72 609	69 554

18 - COMMISSIONS CHARGES

(en k euros)

	2008	2007
Opérations de trésorerie et interbancaire	-125	-33
Opérations sur moyens de paiement	-9 119	-8 735
Opérations avec la clientèle	-89	-74
Opérations sur titres		
Opérations de change		
Engagements hors-bilan	-882	-813
Prestations de services financiers	-583	-501
TOTAL	-10 798	-10 246

19 - COMMISSIONS NETTES

(en k euros)

	2008	2007
TOTAL	61 811	59 308

JRW

20 - RESULTAT DU PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

(en k euros)	2008	2007
Résultat sur titres de transaction		
Résultat sur opérations de change	59	55
Résultat sur instruments financiers à terme		
Mouvements de provisions pour risques et charges	-923	124
TOTAL	-864	179

21 - RESULTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

(en k euros)	2008	2007
Dotations aux provisions	-61	-370
Reprises de provisions	345	
Moins-values de cession	-618	-195
Plus-values de cession	7 085	2 366
Autres éléments		
TOTAL	6 751	1 801

22 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en k euros)	2008	2007
Activité immobilière		
Transferts de charge		
Quote-part des opérations faites en commun	91	113
Divers	2 239	2 484
TOTAL	2 330	2 597

23 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en k euros)	2008	2007
Activité immobilière		
Quote-part des opérations faites en commun	-280	-356
Divers	-513	-532
TOTAL	-793	-888

J. C. W. 24

24 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en k euros)	2008	2007
Frais de personnel	-56 758	-57 397
<i>salaires et traitements</i>	-33 078	-32 457
<i>charges sociales</i>	-19 459	-17 348
<i>intéressement et participations</i>	-5 364	-6 272
<i>autres</i>		
<i>dotations et reprises de provisions</i>	1 143	-1 320
<i>refacturations</i>		
Frais administratifs	-35 413	-35 286
<i>impôts et taxes</i>	-2 493	-2 659
<i>services extérieurs</i>	-28 547	-28 050
<i>autres</i>	-4 838	-4 879
<i>dotations et reprises de provisions</i>	19	29
<i>refacturations</i>	436	273
<i>loyers perçus</i>		
TOTAL	-92 171	-92 683

25 - EFFECTIFS EQUIVALENT TEMPS PLEIN

	2008	2007
Banque Populaire Centre Atlantique		
Effectifs salariés	992,8	1 001,4
<i>direction et cadres</i>	217,8	206,5
<i>techniciens</i>	775,0	794,9
Quote-part filiale intégrée proportionnellement		
Effectifs salariés	néant	néant

26 - DOTATIONS SUR IMMOBILISATIONS

(en k euros)	2008	2007
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	-4 136	-3 807
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	-116	-446
TOTAL	-4 252	-4 253

27 - VENTILATION DU COÛT DU RISQUE

(en k euros)	2008	2007
Provisions pour créances douteuses	-986	9 664
<i>opérations avec la clientèle</i>	-986	9 664
Dépréciation		
Provisions	-1 400	1 204
<i>opérations du bilan</i>	-1 450	581
<i>opérations du hors-bilan</i>	50	623
Pertes sur créances irrécouvrables	-11 656	-23 193
<i>couvertes par des provisions</i>	-11 467	-22 716
<i>non couvertes par des provisions</i>	-189	-477
Récupérations sur créances amorties	746	581
TOTAL	-13 296	-11 744

Handwritten signature and date
22

28 - GAIN OU PERTE SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en k euros)

	2008	2007
Immobilisations financières	522	-312
<i>plus et moins-values réalisées</i>	165	512
<i>dotations et reprises de provisions</i>	57	-824
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	-89	167
TOTAL	433	-145

29 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en k euros)

	2008
Charges exceptionnelles	-330
<i>Provision subvention SCM</i>	-330
<i>Divers</i>	
Produits exceptionnels	
<i>Divers</i>	
TOTAL	-330

30 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en k euros)

	2008
<i>Impôt courant</i>	-9 227
<i>Impôt différé</i>	-2 055
TOTAL IMPÔT	-11 282

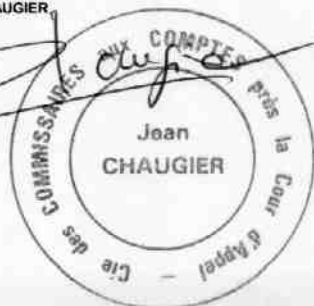
L'impôt courant représente l'impôt exigible au titre du résultat de l'exercice. L'impôt différé représente la différence entre l'ouverture et la clôture de l'exercice des stocks de différences temporaires valorisées au taux de l'impôt en vigueur l'année de l'imputation sur le résultat fiscal.

CERTIFIÉ CONFORME
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE

LIMOGES, LE 3 août 2009
MR GONZAGUE DE VILLELE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

*Vu pour vérification de concordance avec les comptes consolidés
qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve dans
notre rapport sur les comptes consolidés daté en date du 8/04/2009*

JEAN CHAUGIER



PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES
représentée par Philippe ROUET

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Société d'Expertise Comptable
Et de Commissariat aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la Région de Limoges
Compagnie de Versailles
20 rue Banc Léger 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 34 19 05 / Fax 05 55 33 73 81

Jean CHAUGIER

Commissaire aux comptes
133, rue de Bellac
87100 LIMOGES

Pricewaterhousecoopers Entreprises
Représentée par Philippe ROUET

Commissaire aux comptes
20, rue Banc Léger
87000 LIMOGES

BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE
Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital Variable

10, avenue Bujault
79000 NIORT
RCS Niort 755 501 590

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2008

Banque Populaire Centre Atlantique

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2008 sur:

- le contrôle des comptes consolidés de la société Banque Populaire Centre Atlantique, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

- Votre société constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir les risques de crédits inhérents à ses activités, tel que décrit en note 1 paragraphe 8-1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des dépréciations et des provisions. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre société détient des positions sur instruments financiers. La note 1 paragraphe 10-1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le classement comptable et les méthodes retenues par votre société ainsi que les informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

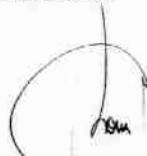
Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



Jean CHAUGIER
Commissaire aux Comptes

Fait à Limoges,
Le 08 Avril 2009



Pricewaterhousecoopers Entreprises
Commissaire aux Comptes

Philippe ROUET